

DECRET N° 2015-620 DU 29 NOVEMBRE 2015
portant promotion à titre de régularisation d'un
vétérinaire-capitaine au grade de vétérinaire-
commandant.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;
- Vu** le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2014 - 260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** l'instruction particulière n° 0783/MDN/DC/SG/DRH/SGSC/SP-C du 10 juillet 2014 relative aux travaux d'avancement ;
- Vu** l'arrêté n° 2015-0306/MDN/DC/SG/DRH/SGSC/SP-C du 20 mars 2015 portant inscription au tableau d'avancement, à titre de régularisation, d'un vétérinaire-capitaine des Forces Armées Béninoises au grade de vétérinaire-commandant ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances des 02 et 03 septembre 2015,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le vétérinaire-capitaine ALASSANE-KPEMBI Imourana de l'Armée de Terre est promu à titre de régularisation au grade de vétérinaire-commandant pour compter du 1^{er} avril 2014.

Article 2 : La promotion ci-dessus accordée donne droit à augmentation de traitement dans les conditions définies par les textes en vigueur en la matière.

Article 3 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 29 novembre 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



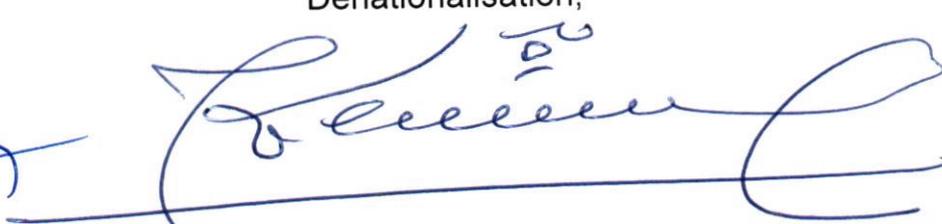
Lionel ZINSOU

Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



François Adebayo ABIOLA



Komi KOUTCHE

Le Ministre de la Défense Nationale,



Théophile YAROU

AMPLIATIONS: PR/CAB/MIL 02 - SGG 02 - MDN 04 - CEMG 02 - CEMAT 02- CEMFA 02- CEMFN 02- DGN 02- DOPA 02- - DSIA 01- SGG 02 - AUTRES MINISTERES 27- AN 02 -CES 01- SPD 02- IGE- DEP- INSAE 03- DGB-CF- DGTCP - DSDV 08- INTERESSÉ 01 -DOSSIER INTERESSÉ 01 -ARCHIVES 01 -CHRONO 01 JOB01.

